



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 10 mai 2019 à 10 h et à laquelle assistent les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO, formant quorum.

Madame la conseillère Lori Doucet et monsieur le conseiller Jonathan Thibault ont motivé leur absence.

La greffière adjointe est présente dans la salle des délibérations du conseil à l'hôtel de ville.

Les membres du conseil assistent à la séance extraordinaire par conférence téléphonique leur permettant d'y participer simultanément, de délibérer et voter conformément à l'article 46 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3)

RÉSOLUTION 2019-05-315
RENOUVELLEMENT DE LA DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a publié le 9 mai dernier un communiqué indiquant des précipitations attendues de 20 à 35 millimètres de l'Outaouais vers le nord des Laurentides et de Lanaudière et qu'il y a possibilité d'orage;

ATTENDU QUE selon le communiqué du ministère, pour les Laurentides, les rivières des Outaouais, des Mille Îles et le lac des Deux Montagnes sont stables mais que de nouvelles hausses sont prévues, suite aux précipitations, et elles se poursuivront au cours des prochains jours, probablement jusqu'en début de semaine prochaine;

ATTENDU QU'il reste encore beaucoup de neige dans le nord des bassins versants et qu'une hausse de 12 à 15 centimètres du lac des Deux-Montagnes est possible jusqu'à dimanche, laissant la ville de Boisbriand une région encore vulnérable;

ATTENDU QUE depuis le 26 avril dernier, le conseil municipal réuni en assemblée extraordinaire a déclaré l'état d'urgence suivant la résolution 2019-04-246 et maintenu la déclaration depuis par les résolutions 2019-05-248 et 2019-05-250;

ATTENDU QUE cette déclaration peut être renouvelée sur autorisation du ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'il est opportun de renouveler la déclaration d'état d'urgence étant donné le risque de nouvelle crue et que la situation sur le territoire de la municipalité, bien que stable, continue d'être préoccupante;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De renouveler à compter de ce jour, la déclaration d'état d'urgence faite par la résolution 2019-04-246 du 26 avril dernier, renouvelée par les résolutions 2019-05-248 et 2019-05-250, pour une troisième période de cinq jours sous réserve de l'autorisation du ministre de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative au sujet discuté au cours de la séance.

RÉSOLUTION 2019-05-316 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE lever la séance à 10 h 03.

Adoptée